

**Information de la Mission régionale
d'autorité environnementale (MRAe) Nouvelle-Aquitaine
sur le projet de centrale photovoltaïque
sur la commune de Gironde-sur-Dropt (33)**

NA-2025-007823/A P

Vous avez transmis pour avis de l'autorité environnementale le dossier de demande de permis de construire portant sur un projet de centrale photovoltaïque à Gironde-sur-Dropt (33), reçu le 24 octobre 2025.

Je vous informe que la Mission régionale d'autorité environnementale ne s'est pas prononcée dans le délai réglementaire prévu par l'article R.122-7 II du code de l'environnement.

Cette information sur l'absence d'avis est à porter à la connaissance du public. Elle figure sur le portail de l'évaluation environnementale.